

VILLE DE MAUBOURGUET

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 28 mars 2012

Etaient présents : MM. GUILHAS, NADAL, Mme BAUDOIN, M. DOUSSAU, Mme GUILLON MARIENVAL, MM. MENJOULOU, ESTANGOY, MANHES, Mmes LARROUQUE, DUBERTRAND, Mr RENARD, Mmes DE BRITO, COUZIER, THERLE, DELACROIX, DIDDEN et CLAUDE. Etait absent : M. LAMOTHE (pouvoir à M. DOUSSAU).

Secrétaire de séance : M. MANHES

Le procès verbal de la séance du 16 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion 2011

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion _ budget commune, service eau assainissement, lotissement et zone industrielle.

Adopté à l'unanimité

Approbation des comptes administratif 2011

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs _ budget commune, service eau assainissement, lotissement et zone industrielle.

Adopté à l'unanimité

Présentation agrégée des comptes administratifs

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser 2011
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	5 402 690,22 €	2 290 998,05 €	450 825,42 €
RECETTES	5 513 306,22 €	2 583 112,85 €	452 729,60 €
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	3 514 027,00 €	2 647 345,76 €	0,00 €
RECETTES	3 859 633,31 €	3 571 074,79 €	0,00 €

Vote des budgets 2012

Le Conseil Municipal approuve les budgets _ budget commune, service eau assainissement, lotissement et zone industrielle.

Adopté à l'unanimité

Présentation agrégée des budgets

SECTION	Pour mémoire	Proposé	Voté
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	5 402 690,22 €	4 564 828,03 €	4 564 828,03 €
RECETTES	5 513 306,22 €	5 010 922,19 €	5 010 922,19 €
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	3 514 027,00 €	3 985 077,00 €	3 985 077,00 €
RECETTES	3 859 633,31 €	4 366 001,39 €	4 366 001,39 €

Vote des taux 2012 des taxes directes locales

Le Conseil Municipal augmente de 1% les taux de fiscalité directe pour l'année 2012 (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises).

Adopté à l'unanimité

Participation et cotisations aux organismes de regroupement – exercice 2012

Le Conseil Municipal décide de contribuer au titre de l'exercice 2012 aux organismes figurant au tableau ci-dessous.

Adopté à l'unanimité

Liste des organismes	BP 2012
AGEDI	1 650,00
AFR Sombrun	2,92
AFR Larreule	12,69
Participation gestion GESPE	378,54
SDE annuités communales	48 607,94
Syndicat intercommunal à vocation scolaire du collège Jean Jaurès de Maubourguet - SIVOS	1 028,80
Syndicat intercommunal de gestion de l'Adour en aval de Tarbes (maison de l'eau)	11 123,00
Syndicat de l'Esteous & Esteous annuités	2 300,00
Syndicat du Louet et de l'Aysa	1 851,00
Syndicat intercommunal des transports scolaires des élèves de l'ensemble scolaire de Vic en Bigorre	1 245,20
SPA	1 256,00
Syndicat mixte du Pays du Val d'Adour	4 025,60
Provision	3 518,31
Total article 6554	77 000,00
OGEC Ecole Jeanne d'Arc	15 000,00
Total article 6558	15 000,00

Répartition des subventions aux associations – exercice 2012

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions figurant au tableau ci-joint.

Adopté à l'unanimité

Association bénéficiaire	BP 2012
AAPPMA	800
Accueil hébergement "le Vallon"	100
ADIL	490
ADMR	1 600
AGRILAND	500
AMAC	5 000
Amicale du personnel	500
Amicale Lieutenants de Louveterie	80
Association "l'oiseau bleu"	400
Association de soutien aux jeunes sapeurs-pompiers du	150

Val d'Adour	
Association l'Eveil (crèche Maubourguet)	25 000
Association Observatoire du frelon asiatique	10
Association Prévention Routière	150
Association sportive du collège	920
Centre de loisirs	108 600
CIDFF	400
Comité des fêtes de L'Echez	300
Comité directeur du SOM	28 000
Compagnie les Nezbulleuses	200
CROIX ROUGE	400
DETENTE ET LOISIRS	80
Football Club du Val d'Adour	400
France ADOT 65	200
Le Laurier Rose	100
LES ENFANTS DE MAUBOURGUET	11 000
MAUBOURGUET TOROS	8 000
Médaillés militaires	150
OCCE 65	920
Office de tourisme du canton de maubourguet	1 000
RENCONTRES EN VAL D'ADOUR	150
Restos du cœur	150
Rugby Maubourguétois	1 300
Saint Hubert Club de l'Adour	650
SECOURS CATHOLIQUE	400
SOLIDARITE	400
THEATRE DES 7 CHANDELLES	6 500
UCAM	1 500
UNION CHORALE POPULAIRE	1 500
VVOLTAJ	600
SOLIDARITE INTERNATIONALE BENIN	200

Conventions avec les associations dont le montant est supérieurs à 23000 €

Le Conseil Municipal décide d'approuver les conventions à passer avec le Centre de Loisirs, le SOM Comité Directeur et l'association Eveil qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 euros

Adopté à l'unanimité

Fonds de solidarité logement

Le Conseil Municipal décide de verser une contribution de 1257€ pour l'année 2012 au financement du FSL.

Adopté à l'unanimité

Marché de travaux – Aménagement des espaces publics du boulevard Lapalu – avenant n°1

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant qui a pour objet l'enfouissement des réseaux France Télécom, électricité et éclairage. Cet avenant entraîne une plus-value représente une augmentation de 4,53% du montant initial du marché.

Adopté à l'unanimité

Remboursement du sinistre des ateliers municipaux

Le Conseil Municipal accepte le remboursement effectué dans le cadre du vol aux ateliers municipaux pour un montant de 5 704,46€

Adopté à l'unanimité

Travaux réseaux basse tension et éclairage public

Le Conseil Municipal approuve les projets _ enfouissement du réseau basse tension quartier Lapalu, allée bergès et impasse du 8 mai _ éclairage du giratoire route de Marciac _ soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées et s'engage à garantir la somme de 36 000€.

Adopté à l'unanimité

Règlement de la fête locale

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur de la fête locale de Maubourguet.

Adopté à l'unanimité

Démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels et décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts

Adopté à l'unanimité

Acquisition de matériel pour la cantine du multiaccueil

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention d'un montant de 1644,50€ au titre du programme de coopération européenne INTERREG IV PIREDES porté par le Pays du Val d'Adour pour soutenir le projet de confection des repas au Multiaccueil « Au clair de lune ».

Adopté à l'unanimité